

Un oratorio fribourgeois

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **49 (1920)**

Heft 16

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

avec satisfaction ce moyen de contrôle de leurs progrès, d'autant plus qu'au succès de leurs efforts correspondent de précieux avantages même financiers, surtout depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les traitements. Les instituteurs bien inspirés et bien renseignés savent tout cela et il ne vient à l'idée d'aucun, pas plus qu'aux véritables amis de l'école, de trouver singulière et déplacée cette sage disposition de notre loi scolaire, que tout récemment encore, à l'occasion de la discussion de la nouvelle loi sur les traitements, le Grand Conseil a déclaré catégoriquement vouloir conserver pour la prospérité de l'école fribourgeoise.

N.-B. — Nous sommes heureux d'apprendre que la Rédaction du *Fribourgeois* ne partage point la manière de voir de son correspondant et que, dans les numéros successifs de son organe, elle établit fort bien l'opportunité du maintien des examens de renouvellement du brevet. Ajoutons que les améliorations souhaitées, en ce qui concerne la simplification du programme et son adaptation professionnelle, sont déjà réalisées depuis deux ans. F. BARBEY.



UN ORATORIO FRIBOURGEOIS

Dans les replis verts du Gibloux,
Il est un paisible village ;
Son clocher, parmi le feuillage,
Egrène un carillon très doux !

Or, à ce paisible village
Je veux tresser un compliment,
Car il vient de donner, vraiment,
Un exemple digne d'hommage !

Le dimanche 8 août, la paroisse du Châtelard conviait ses amis à l'inauguration de son orgue. Les circonstances qui ont accompagné cette inauguration méritent une mention spéciale.

Les journaux du pays ont parlé de cette manifestation, rare dans les *Annales de l'art fribourgeois*, de la superbe Messe de Goller, de la valeur de l'orgue, aussi nous nous tairons là-dessus.

Diverses appréciations ont déjà été émises sur l'oratorio « Dismas », œuvre de notre cher maëstro, Joseph Bovet, exécuté pour la première fois, au Châtelard, le 8 août. Que pourraient bien ajouter à tout cela les lignes d'une humble plume d'instituteur ? Simplement sa part d'admiration à l'auteur, M. Bovet, au promoteur, M. l'abbé Kolly, et aux exécutants.

L'exécution de « Dismas » restera un événement sans précédent chez nous. En effet, cette œuvre est le premier oratorio dont l'auteur

et directeur soit Fribourgeois. Jusqu'ici, l'exécution des œuvres orchestrales et chorales de longue haleine semblait être le privilège des cités et, certes, nul n'aurait songé qu'il en pût être autrement. Monter un oratorio à la campagne, même dans une grande paroisse ; y songez-vous ? Et cependant, la réalité vient de nous édifier là-dessus. Un modeste village, isolé dans les plissements du Gibloux, a été l'acteur de ce tour de force artistique.

Aussi bien, ne dira-t-on jamais assez haut le mérite des artisans hardis et infatigables qui ont mené à bien une telle entreprise.

Ce chœur paroissial, s'obstinant deux années durant à l'étude d'une partition immense, et prenant d'assaut une tâche incroyable, mérite mieux qu'une banale félicitation ! Ajoutez à cela que les musiciens de l'orchestre et les solistes sont accourus de bien loin, gracieusement, pour assurer la réussite de l'œuvre. Quel réconfort moral pour l'âme d'apôtre qui vit éclore et dirigea la magistrale partition.

Un violoniste-virtuose, cueillant partout les succès les plus flatteurs, M. Carlo Boller, n'a pas dédaigné de s'asseoir au pupitre des premiers violons, et avec une bonne grâce charmante.

Une œuvre telle que « Dismas » ne s'apprécie pas uniquement par l'audition ; cependant, l'exécution qui en fut donnée au Châtelard, grâce à une préparation intelligente et soutenue, a mis pleinement en valeur la composition. Son succès complet auprès du public tient en grande partie à la variété remarquable des numéros, et surtout, au coloris intense de la première partie. Artistiquement, ces avantages ne suffisent pas à prouver la valeur d'une œuvre, pas plus d'ailleurs que le seul choix du sujet, c'est pourquoi il est intéressant d'analyser de plus près l'œuvre de M. Bovet. Littérairement, la lecture du libretto laisse une impression de clarté et d'aisance, bien que certaines tournures et inversions semblent n'être pas de dernière élégance. Une critique purement littéraire serait une grosse erreur ; car, en matière d'oratorio, intervient une règle que la déclamation musicale tend heureusement à remettre en honneur : c'est la correction rythmique. Or, il n'est pas toujours possible de réunir en un texte destiné à la musique, l'élégance absolue du vers et la précision rythmique. Sur ce dernier point, le libretto de « Dismas » est irréprochable et les auteurs ne sont certes pas arrivés à cette perfection sans un travail soutenu. Admirablement condensée, servie par le terme exact, émaillée d'images exquises, exempte de toute banalité, la trame se déroule nette et impressionnante, même à la seule lecture.

De la forme musicale, il y aurait deux analyses diverses à faire. La première consisterait à apprécier chaque numéro. Ce n'est pas la plus logique. « Dismas » est un tout, dont l'idée musicale, bien qu'exprimée de façons fort diverses, n'en est pas moins très suivie. L'ordonnance générale fait songer aux oratorios classiques avec leur trame

logique. Le style musical du « Dismas » rappelle parfois J. Haydn, par sa grâce, sa naïveté, sa simplicité, comme aussi par sa fraîcheur et sa sentimentalité sans apprêts. Les motifs majestueux, les thèmes de noble inspiration, s'allient sans heurts aux réalisations imitatives.

Remarquable est l'écriture des chœurs ; l'accompagnement dévolu avec variété aux cordes, aux bois et aux cuivres est d'un effet saisissant. La partition d'orgue est écrite avec grande habileté.

Les airs, récitatifs et solis, sont d'une facture soignée : courbe mélodique souvent exquise, développement technique régulier, proportions très logiques et toujours adaptation parfaite au texte, tellement que l'on ne saurait dire lequel des deux a été créé le premier.

Les chœurs portent l'empreinte d'une main de maître ; ceux pour voix d'hommes, par leur sonorité et leur variété extrême ; ceux pour voix mêlées, par une harmonisation fort habile. Il est évident que l'auteur a apporté, dans la composition des chœurs, les qualités exceptionnelles que nous lui connaissons en cette matière. Son talent s'y révèle à merveille, et là, chaque numéro est un modèle. Très heureuse, l'idée d'emprunter au chant grégorien quelques thèmes, dont le plus frappant est certainement celui qui est tiré du *Vexilla Regis*, et dont l'entrée seule emplit l'âme d'un sentiment d'allégresse pieuse. Sous ce rapport, la troisième partie l'emporte en beauté, ne serait-ce que par son triomphal *alleluia* pascal, qui verse au cœur chrétien un enthousiasme irrésistible.

Signalons le chœur final de la première partie, dont le thème de fugue respire l'inspiration classique très pure.

En somme, la première partie a pour caractéristique la poésie, la couleur orientale ; la seconde rend d'une façon poignante le sombre drame du Calvaire, et la troisième possède l'éclat et la jubilation d'une apothéose. La répétition des leitmotifs, autant à l'orchestre qu'aux voix, et une sorte d'atmosphère musicale religieuse qui règne d'un bout à l'autre de la partition, font l'unité de « Dismas » et lui donnent un caractère très spécial, très appréciable.

Cette musique émue vient à la rencontre de notre âme, comme la main tendue du maître qui l'a écrite, et dont elle révèle le cœur d'or où brûle la flamme de l'apostolat par la musique.

« Dismas » est écrit pour nous, et l'auditoire du Châtelard l'a compris. Les exécutants l'ont donné avec émotion et leurs voix vibraient de l'accent d'une foi convaincue. Ceux qui ont mis leur zèle au service de l'exécution du 8 août ont fait œuvre d'art et religion à la fois. Des impressions, telles que celles qu'ils ont fait naître en nous, ne s'oublient pas, et le magistrat qui réclamait l'exécution de Dismas, sous les voûtes de Saint-Nicolas, comprenait le bien que peut faire une œuvre dont la portée édifiante s'impose à tous.

Pour nous, c'est avec allégresse que nous saluons l'œuvre de notre maître et ami ! Parmi tant de productions dont nous inonde

l'art moderne, Dismas brille comme une perle de probité artistique et il convient que Fribourg lui réserve un accueil enthousiaste.

Arconciel, le 19 août 1920.

L. PILLONEL.

Les examens des recrues

Les journaux nous ont apporté la nouvelle que les examens des recrues, suspendus pendant la guerre, vont être repris.

Méritent-ils vraiment d'être repris ? Examinons cette question, entrons un peu dans le devoir de l'école et du cours de perfectionnement en particulier.

Quel est donc le grand devoir, le premier but que nous devons poursuivre et réaliser dans tout enseignement ? C'est l'éducation. Nous voulons former le caractère de l'enfant, du jeune homme. Les fondements sur lesquels nous bâtissons nous sont donnés par la religion. Sur ces bases, nous voulons développer un caractère fort et solide. Voilà, en termes simples, le but de l'école, du cours de perfectionnement, de toute éducation. Remarquons donc bien ceci : Notre premier souci n'est pas dans l'enseignement de matières, de connaissances purement intellectuelles. Le développement de l'intelligence ne doit être qu'un moyen pour arriver au but.

Une autre question. Quel est le but des examens des recrues ? Ils examinent uniquement les connaissances intellectuelles acquises à l'école primaire et au cours de perfectionnement, ils sont donc un contrôle du grade d'intelligence de nos jeunes gens.

Par conséquent, le maître est le serviteur d'un examen fédéral. Son premier travail consiste à fournir aux jeunes gens du cours de perfectionnement une certaine quantité de connaissances purement matérielles. Et pourquoi cela ?

Uniquement pour concourir, pour briller dans un examen fédéral. Ainsi notre cours de perfectionnement est devenu une espèce de fabrique où le jeune homme est dressé de telle manière, à ce qu'il puisse concourir dans la grande course autour du veau d'or des examens des recrues. Voilà l'idéal !

A quoi donc toutes les peines, toutes les gouttes de sueur sacrifiées à cette pédanterie pour obtenir un rang glorieux dans ces examens sans valeur intérieure.

Non, nous ne voulons pas transformer nos élèves en livres d'histoire vivants, etc. Nous ne voulons pas uniquement remplir l'intelligence de nos jeunes hommes de matières purement intellectuelles. Nous voulons, par contre, éduquer des hommes. Nul examen des